



CLASSIFICATIONS CCNT66

**MISE A JOUR
MISE EN CONFORMITE**

MAINTENANT !

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD déplorent que depuis plusieurs séances de négociations, le syndicat employeur (NEXEM) refuse de prendre en compte notre demande de mise à jour des classifications actuelles de la CCNT 66.

La Commission Permanente de Négociation et d'Interprétation n'a ni tranché ni statué sur la nécessité de réviser ou non les classifications, contrairement à ce que NEXEM voudrait faire croire.

NEXEM poursuit son objectif d'entrer dans une révision régressive des classifications, avec des critères classants, en se passant de l'accord des organisations de salariés.

NEXEM cherche à tout prix à contraindre les organisations syndicales à accompagner leur projet au travers de leur conception d'une « co-construction » avec les organisations syndicales de salariés.

C'est inadmissible. Le paritarisme et les organisations syndicales doivent être respectés ainsi que les dispositions conventionnelles.

NEXEM ne fournit pas son contre-projet, refusant d'avancer sur ses réelles intentions, alors que la Convention Collective le prévoit dans son article 3 lorsqu'une révision partielle est formellement demandée par une des parties.

Donc, NON, nous l'affirmons, la révision des classifications, n'est pas à l'ordre du jour.

La grande majorité des représentants des organisations syndicales de salariés exigent la mise en conformité des classifications de la CCNT66, de façon à se conformer à la réglementation en vigueur sur la qualification et la formation professionnelle des travailleurs des établissements sociaux et médico-sociaux.

Depuis des années, malgré nos différentes propositions, le travail de mise à jour et de mise en conformité n'est pas effectué dans la CCNT66 laissant les classifications et les rémunérations en désuétude. Il est urgent d'intégrer les nouveaux niveaux de qualification et de prendre en compte l'évolution législative concernant les diplômes professionnels du travail social, conformément au CASF et à nos missions de service public.

C'est pourquoi, les organisations CGT, FO et SUD demandent que le point de l'ordre du jour « classifications/rémunérations » disparaisse au profit d'un point « mise en conformité des classifications de la CCNT66 ».